

# QUE DE NIEU ?

QUOI DE NEUF ?

## Petit périodique d'infos municipales de LA TOUR D'Auvergne

N°14  
MAI 2023



Ce « Que de Nieu » de printemps est l'occasion de présenter comme chaque année « les comptes de la commune ».

Le vote du budget est un temps fort de la vie municipale. Il doit à la fois répondre aux orientations et à la stratégie de l'équipe municipale tout en prenant en compte les contraintes liées à la situation financière de la commune. Le travail réalisé par la commission des finances et le personnel administratif a été rigoureux et répond à la volonté d'anticiper au mieux les dépenses de fonctionnement en relation avec les besoins réels des services.

Les engagements pris en 2020 sont tenus même si les dépenses d'investissement sont moins ambitieuses et plus sobres cette année. Avec responsabilité et transparence, l'emprunt réalisé en 2022 à un taux très intéressant pour absorber un déficit d'investissement reporté depuis très longtemps, nous permet pour la première fois depuis des années d'équilibrer les comptes sans inscrire de nouvel emprunt. C'est donc avec une situation financière plus lisible et compréhensible que nous abordons 2023. Pour autant, le contexte économique, l'endettement et l'inflation qui pèsent aussi sur notre collectivité nous imposent cette année une rigueur indispensable et nécessaire pour maintenir les projets à moyen terme.

La gestion d'une commune n'est pas seulement une affaire comptable! La viabilité de la commune est aussi liée aux actions municipales. Grâce à un travail d'équipe et en confiance, les projets se concrétisent. Ils seront garants d'une réussite partagée et d'une véritable ambition collective. Ce « Que de Nieu » vous en présente un certain nombre. Bonne lecture à tous !

## TRAVAUX

### ☛ Centre Paul Marion

Le Centre va recevoir ses premiers visiteurs dès le mois de Mai 2023. L'aménagement intérieur est en cours grâce à l'implication des élus. Les travaux d'extérieur et des abords suivront. Les Gîtes de France du Puy-de-Dôme ont été sollicités pour accompagner la collectivité dans cette démarche de location. Un site internet a été spécialement créé et regroupe l'ensemble des informations dédiées au Centre. Il sera en ligne prochainement ([www.centrepaulmarion.fr](http://www.centrepaulmarion.fr)).



Pour information : le tarif sera de 400€ la nuit (minimum 2 nuits hors vacances).

### ☛ Organisation du temps scolaire

Le 27, 28 et 29 mars, une élection a été organisée pour permettre aux parents de se positionner sur l'organisation du temps scolaire à savoir semaine de 4 jours ou 4.5 jours.

Au vu des résultats et respectant la décision des parents, le Conseil Municipal a décidé de fixer pour les 3 années à venir, à compter de la rentrée 2023, l'organisation du temps scolaire sur la base de 4.5 jours.

### ☛ Forêt d'Auzat

L'Office National des Forêts (ONF) propose des travaux d'entretien avec dégagement manuel de plantation sur 24ha environ et préconise une coupe sanitaire de 750m<sup>3</sup>.

### ☛ Aménagement Place Malégué

Les travaux consisteront en la reprise des joints du mur de soutènement, la mise en place d'un garde-corps et des travaux de voirie pour un montant de 120 342€ TTC dont 70 199.50€ d'aides (Etat et Conseil Départemental). Les dossiers ont été déposés.

### ☛ Bâtiment n°1 des anciennes colonies de Bourges

La commune souhaite répondre à l'appel à candidature « Fonds verts » (Fonds d'accélération à la transition écologique dans le territoire) en proposant la rénovation du bâtiment n°1. Ce projet consisterait à créer 4 appartements destinés à la location à l'année. Ces travaux pourraient débuter dès 2024.

### ☛ Forêt d'Eragne et Foin

L'ONF préconise une coupe sanitaire dans la forêt d'Eragne (scolytes et chablis) pour un volume de 585m<sup>3</sup>.

Le scolyte est un **insecte qui s'attaque aux arbres**. Particulièrement tenace, il s'en prend presque exclusivement aux épicéas. Sa technique ? Il s'incruste sous l'écorce, ce qui bloque la circulation de la sève et entraîne donc le dessèchement du résineux.



Un **chablis** est, au sens restreint, un arbre déraciné (mais ses racines restant en connexion avec le sol, ce qui lui permet de garder une certaine activité au cours de la saison de végétation) pour des raisons qui lui sont propres (vieillesse, pourriture, mauvais enracinement), ou sous l'action de différents agents naturels (vent, foudre, orage, pluie, neige, chute d'un autre arbre) ou encore par action anthropique (mauvaise exploitation sylvicole).



### ☛ Site du Plan d'eau

La commune souhaite déposer un dossier dans le cadre de l'AMI Régional « Montagne Été / Hiver » concernant la requalification des infrastructures du Plan d'eau notamment avec la réhabilitation du bâtiment d'accueil et la création d'une aire de camping-cars.



## A VOS PANIERS : ouverture de l'épicerie « Le panier d'Ella »

Tourais depuis quelques années et après 10 ans d'expérience dans le métier de la vente et du commerce, Youri a saisi l'opportunité de reprendre l'épicerie afin de compléter l'offre commerciale déjà riche sur la commune et pour participer à la vie du village en apportant différents services le tout avec une petite dose de bonne humeur.

« Le panier d'Ella », clin d'œil à sa fille Ella est actuellement en travaux.

Youri sera ravi de vous accueillir dès le mardi 2 mai à 8h00. N'hésitez pas à le joindre au 04 73 81 09 46 pour passer vos commandes, Youri assure également la livraison à domicile.

**Du mardi au samedi 8h-12h30 et 15h-19h**

**Dimanche 8h-12h30**

**Fermé le lundi**



## A NOTER : URBANISME

### ☛ Urbanisme : instruction des autorisations

La commune adhère à l'ADIT (Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale) pour l'instruction des permis de construire et des certificats d'urbanisme opérationnel (Cub). L'instruction de ces autorisations est facturée à la commune (PC : 190€ - Cub : 57€).

Dans certains cas, des demandes d'autorisations peuvent être abandonnées en cours d'instruction par les pétitionnaires mais elles seront, tout de même, facturées. Le Conseil Municipal a délibéré afin que les frais engendrés, par des demandes qui n'aboutiraient pas, soient refacturés aux pétitionnaires.

## FINANCES

### ☛ Compte administratif 2022

Le compte administratif (CA) retrace l'ensemble des mouvements, c'est à dire l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par la commune sur une année. Il doit être présenté au Conseil municipal dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice, donc au plus tard le 30 juin de l'année suivante. A La Tour, le compte administratif a été voté le 17 mars 2023.

Le compte administratif se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre des comparaisons.

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur. Il permet de contrôler la gestion de la commune, ainsi de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif sont bien celles réalisées. A ce titre, son examen constitue un acte majeur de la vie communale.

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recette ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reporté	/	/	374 525.64	/	374 525.64	/
Opération De l'exercice	1 001 477.14	1 123 490.48	1 057 957.93	1 535 362.42	2 059 435.07	2 658 852.90
TOTAUX	1 001 477.14	1 123 490.48	1 432 483.57	1 535 362.42	2 433 960.71	2 658 852.90
Résultat de clôture	/	122 013.34	/	102 878.85	/	224 892.19

**BUDGET COMMUNAL voté le 07.04.2023**

Section de fonctionnement

**DEPENSES**

**RECETTES**

<p><b>Charges à caractère général</b> Combustibles, carburants, produits d'entretien, électricité, petit équipement, vêtements de travail, entretien bâtiments et véhicules, fournitures scolaires, administratives, entretien voirie, bois et forêts, maintenance, assurances, honoraires, fêtes et cérémonies, affranchissement courrier, téléphonie, taxe foncière, remboursement frais.... <b>TOTAL : 457 250.00 €</b></p>	<p><b>Ventes produits prestations de services</b> Ventes coupes, concessions cimetière, cantine, remboursement frais, mise à disposition personnel, REOM, frais scolarité <b>TOTAL : 83 950.00 €</b></p>
<p><b>Charges de personnel</b> Salaires titulaires et autres + Cotisations URSSAF, IR-CANTEC, CNRACL, Pôle emploi, médecine du travail, pharmacie <b>TOTAL : 379 000.00 €</b></p>	<p><b>Impôts et taxes</b> Contributions directes (taxe foncière bâtie et non bâtie) <b>TOTAL : 519 903.00 €</b></p>
<p><b>Autres charges</b> CCAS – Indemnités Maire et Adjoints, contributions organismes groupement SIEG, subventions associations <b>TOTAL : 68 300.00 €</b></p>	<p><b>Dotations et participations</b> Dotations forfaitaire, dotations solidarité, subventions Départemental et Etat, compensation taxe foncière, Fonds National de péréquation, FCTVA, remboursement emploi aidé <b>TOTAL : 333 197.00 €</b></p>
<p><b>Charges financières</b> Remboursement intérêts des emprunts <b>TOTAL : 15 000.00 €</b></p>	<p><b>Autres produits – Gestion courante</b> Revenus des immeubles (La Poste, ancien presbytère, gîtes, la Stèle, gendarmerie, scierie, SFR, station-service...) <b>TOTAL : 132 500.00 €</b></p>
<p><b>Dotations amortissements</b> <b>TOTAL : 15 451.00 €</b></p>	<p><b>Atténuations charges</b> Remboursement indemnités journalières (salaires) + sinistres <b>TOTAL : 30 500.00 €</b></p>
<p>Virement à la section d'investissement <b>TOTAL : 165 049.00 €</b></p>	<p>Excédent reporté <b>0 €</b></p>
<p><b>TOTAL GENERAL : 1 100 050.00 €</b></p>	<p><b>TOTAL GENERAL : 1 100 050.00 €</b></p>

**Subventions  
aux associations :**  
**6 520€  
allouées en 2023**

**Taux d'imposition 2023 :**  
**Taxe foncière bâtie :  
40.13 %**  
**Taxe foncière non  
bâtie : 69.29 %**  
**Taxe d'habitation :  
12.45%**  
**Pas d'augmentation de  
la part de la commune  
pour les taux  
cette année.**  
**Toutefois, du fait que la  
base va subir une aug-  
mentation, le montant  
de votre impôt  
va augmenter**

**Redevance  
Assainissement**  
**A compter du 01.01.24,  
le nouveau tarif sera :  
2.30€/m3 d'eau  
consommée**

Section d'investissement

**DEPENSES**

**RECETTES**

<p><b>Opérations financières</b> Remboursement prêts (capital), caution, Fonds de concours <b>TOTAL : 147 700 €</b></p>	<p><b>Opérations financières</b> Virement section de fonctionnement, taxe aménagement, FCTVA, affectation du résultat, excédent, cessions <b>TOTAL : 760 892.19 €</b></p>	
<p><b>Restes à réaliser 2022</b> (église St-Pardoux, cantine, salles voûtées, centre Paul Marion, , sentier de valorisation, matériel de déneigement, station-service, voirie 2022, cabinet médical) <b>TOTAL : 1 197 864.00 €</b></p>	<p><b>Restes à réaliser 2022</b> Subventions <b>TOTAL : 920 724.00 €</b></p>	
<b>Nouveaux programmes 2023</b>		
Programme	Montants TTC	Montants subventions
Place Malègue	120 342.00€	70 199.50€
Téléski Chambourguet	54 000.00€	36 000.00€
Bâtiment La Stèle VRD Asst	384 000.00€	239 000.00€
Eglise de La Tour	15 000.00€	
Eglise de Saint-Pardoux (Tr 23)	21 000.00€	15 502.00€
Eglise de Saint-Pardoux	13 000.00€	
Centre Paul Marion	75 000.00€	
Rénovation Gendarmerie	11 821.00€	6 000.00€
Achat matériel	2 500.69€	
Cimetière	6 000.00€	
<b>TOTAL NOUVEAUX PROGRAMMES</b>	<b>702 753.69€</b>	<b>366 701.50€</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>2 048 317.69€</b>	<b>2 048 317.69€</b>

## RETOUR SUR LES MANIFESTATIONS

### ☞ Visite de M. le Sous-Préfet—23 janvier

Dans des conditions très hivernales, M. le Sous-Préfet d'Issoire a découvert le site de La Stèle. La visite qui devait se poursuivre à Chastreix Sancy a été reportée mais les élus des 2 communes ont pu aborder différents sujets en compagnie des présidents de « Dômes Sancy Artense » M. Alain Mercier et du « Massif du Sancy » M. Lionel Gay.



### ☞ Les vœux du Maire et la foire de la Miche—28 janvier

En présence de maires venus de communes voisines, les vœux du Maire ont été également l'occasion de célébrer la foire de la Miche où notre boulanger Mickaël ainsi que notre maire Yannick ont été intronisés à la confrérie des Talmeliers du bon pain.



### ☞ 100 ans de Mme Renée Martin—EHPAD de la Tour d'Auvergne—13 février

Cette journée a été particulière pour Mme Renée Martin qui a célébré ses 100 ans. 4 générations étaient réunies autour d'un gâteau d'anniversaire. Un moment très convivial en présence des résidents, de l'ensemble du personnel de l'EHPAD et des maires de Messeix et La Tour d'Auvergne.



### ☞ Cérémonie du 19 mars

Ce 19 mars 2023 est la journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc. Elle a été commémorée successivement à Picherande, La Tour d'Auvergne et Chastreix en présence des maires et élus des 3 communes et des survivants qui avaient alors tout juste 20 ans.



### ☞ L'histoire de Marthe et Nadine pour fil d'Ariane—12 mars

La date de la venue de Nadine-Faïn Thiberville a été prévue le 12 mars, date symbolique, puisque c'est le 12 mars 1996 que Marthe Guillaume a été nommée « Juste parmi les nations » à titre posthume grâce à un témoignage produit justement par Nadine. Après un hommage rendu à Marthe Guillaume devant la stèle, Nadine Faïn-Thiberville a rencontré les habitants de la commune et a raconté son histoire après le visionnage du film « lettre à Nadine », réalisé par un membre de sa famille. La soirée s'est poursuivie autour d'un repas accompagné de musiques yiddish, klezmer et traditionnelles.

Le lundi 13 mars, Nadine Faïn-Thiberville a été accueillie à l'école primaire par des danses, les élèves étant accompagnés au violon par Dominique Daron. Ils lui ont remis un « bouquet de mains » réalisé avec les empreintes des enfants de l'école. Nadine Faïn-Thiberville a ensuite témoigné de son histoire devant les élèves.

Dans l'après midi, ce sont les élèves de 6ème qui ont accueilli Nadine Faïn-Thiberville en chantant et en lisant les paroles de la chanson « le petit grenier » d'Anne Sylvestre. Devant les élèves de 3ème, Nadine a raconté son histoire, échangé avec les élèves et les questions furent nombreuses.



### ☞ Anciennes automobiles sportive—2 avril

Comme prévu, les adhérents du Club Auvergne Anciennes Automobiles Sportives ont fait une halte cette fin de journée à La Tour. Journée pluvieuse mais heureuse puisque nos hôtes, arrosés toute la journée, sont repartis avec le sourire et la promesse de revenir pour la prochaine édition!



## A VOS AGENDAS : MAI / JUIN



- ☞ 13 mai : Trophée des grimpeurs
- ☞ 3 juin : Critérium du Dauphiné libéré
- ☞ 10 juin : Soirée jeux de société
- ☞ 17 juin : Foire aux cerises
- ☞ 21 juin : Fête de la Musique
- ☞ 24 juin : Concours UFOLEP pétanque
- ☞ 30 juin : Voix et patrimoine

### ☞ 75ème édition du Critérium du Dauphiné libéré

La commune du Chambon sur Lac accueillera le grand départ du Critérium du Dauphiné les 3 et 4 juin prochain. Le tracé du Dauphiné, autour du Sancy, passe sur notre commune.

Le Conseil Municipal a alloué une subvention de 1000€ à la commune du Chambon sur Lac.

